



L'autre ZZZ

OAB OCD OCWS OC Océan OHealthcare



Réorganisation de NRS

Lundi 15 janvier s'est tenue une réunion entre la direction d'OBS et les syndicats de SCE, Equant et NRS.

Au cours de cette réunion le DG d'OBS, Thierry Bonhomme, a exposé la « simplification » de l'organisation.

Pour NRS, la « simplification » consiste en une fusion de toutes les filiales au sein de NRS Holding SA qui changera de nom et deviendra : **Orange Business SA**.

Les filiales concernées sont : OAB, OConsulting, OCEAN, OCfB, OCWS, OHealthcare et Neocles. Leurs salarié·e·s auront leur contrat de travail modifié – changement de nom de l'entreprise. OCD SAS n'est pas concernée.

L'Unité Economique et Sociale NRS comportera alors deux entités juridiques : OBS SA et OCD SAS.

Les accords et décisions unilatérales des filiales fusionnées seront maintenus - pour Neocles et OCfB il y aura sans doute des accord de substitution car elles étaient hors UES NRS.

Niveau calendrier, la direction souhaite aller très vite : présentation dans les différents CE et CCE d'ici fin janvier, échéances avec signatures d'accords fin du 1^{er} semestre 2018.

Concrètement, pour les salarié·e·s, à part une accélération dans la mise en place de l'utilisation d'outils communs, tous continueront de travailler avec des conditions sociales inférieures à Orange SA, dans un groupe qui a largement les moyens de les intégrer aux meilleures conditions sociales.

NAO NRS : c'est parti ! Mais pour où ?

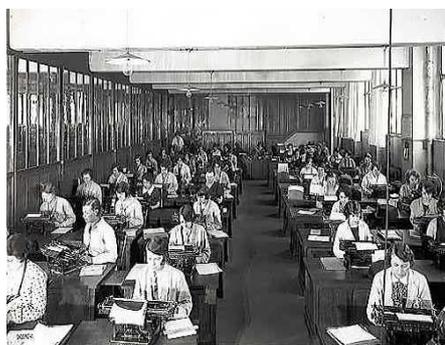
La première réunion aura lieu le 24 janvier. Au cours de cette réunion la direction NRS présentera aux syndicats le bilan des augmentations pour 2017 ainsi que le calendrier prévisionnel des futures réunions.

Si vous avez des revendications précises ou des remarques n'hésitez pas à nous en faire part.

Augmenter les salaires

- nécessaire
- possible
- urgent

Déménagement de sites OAB IDF



Comme certains le savent déjà, mi-2019, les salarié·e·s de Archives-Temple, Médéric, Jasmin, Saint Denis, Bagnolet, Courbevoie, Galion, Bellini, Vanves, Chatillon seront bientôt regroupés dans un bâtiment à La Défense, au campus Les Villages de l'Arche, juste à côté d'OCD.

Ce regroupement devrait permettre des économies de loyer.

Niveau équipement, la direction veut uniquement des open-spaces, c'est « moderne ». Aucun cloisonnement et des bureaux partagés. Mais rassurez-vous les équipes auront le choix de l'arrangement du mobilier, c'est la « co-conception ».

Sur les impacts en matière de trajet, 25% de la population verra son temps de trajet amélioré mais il augmentera pour 73% (16% de plus de 15 minutes).

Retour de congé maternité ou d'adoption ? Vous avez le droit à une augmentation !

L'accord de branche sur l'égalité professionnelle, applicable à l'ensemble des entreprises sous convention des bureaux d'études, dispose que : « l'année de son retour d'un congé de maternité ou d'adoption, le (la) salarié(e) bénéficie d'une augmentation individuelle annuelle **au moins égale à la médiane des augmentations individuelles annuelles** accordées dans l'entreprise pour une même position et un même coefficient de la classification de la convention collective, à ancienneté et compétence équivalentes. »

Il n'y a pas (encore) de dispositions plus favorables applicables dans l'entreprise.

« Le (la) salarié(e) bénéficie également, le cas échéant, des augmentations générales annuelles suivant les mêmes principes. »

Si vous êtes revenus de congé maternité, ou d'adoption, et que vous n'avez pas été augmentés selon les dispositions énoncées ci-dessus, contactez-nous.



Négociation accord égalité professionnelle - Congé paternité

Lors de la négociation de l'accord « égalité professionnelle », la CGT NRS a demandé à ce que la durée du congé paternité soit d'une durée de 16 semaines comme pour le congé maternité. Ceci par soucis d'équité et éviter la discrimination sur l'évolution de carrière des femmes.



La direction a refusé.

Nous avons également demandé à ce que le congé paternité soit décompter en jours ouvrés au lieu de calendaires. Nous sommes dans l'attente d'une réponse définitive.

OCD : indemnité repas

Les salarié·e·s de campus la Défense touchent l'indemnité repas de 5,28€ uniquement s'ils déjeunent au RIE de Valmy à la Défense.

Le problème c'est que beaucoup sont amenés à déjeuner ailleurs soit parce qu'ils ne sont pas satisfaits des repas au RIE, soit qu'ils sont en télétravail, soit en rendez-vous.

Dans ces cas ils n'ont pas de subvention car ils n'ont pas de Ticket Restaurant pour ces jours-là. Or, tous les salarié·e·s ont droit à une indemnité repas quotidienne, ils sont donc discriminés par rapport aux salariés des autres sites. Le problème va être posé en réunion DP par vos élu·e·s CGT NRS. A suivre.

Désignations des CHSCT des filiales de l'UES NRS

Sur OAB, la désignation a eu lieu lundi 15 janvier. Les trois syndicats s'étaient mis d'accord pour présenter une liste commune. Il n'y a pas eu d'autre liste. La désignation a duré moins d'une heure. Compte tenu de notre représentativité, la CGT NRS a obtenu 7 sièges sur les 25 que compte le CHSCT.

Sur Océan, la désignation aura lieu le 24 janvier. Il y a 3 sièges à pourvoir (dont 1 cadre ou agent de maîtrise).

Sur OCWs, la désignation aura lieu le 26 janvier. Il y a 6 sièges à pourvoir (dont 2 cadres ou agents de maîtrise).

Sur OCD, la désignation aura lieu le 30 janvier. Il y a 12 sièges à pourvoir (dont 9 cadres ou agents de maîtrise).

Suppression des cotisations sociales – augmentation salaire net

Le gouvernement a décidé de basculer les cotisations sociales des salarié·e·s vers l'impôt CSG à partir du 1^{er} janvier 2018 : suppression de la cotisation maladie, baisse puis suppression de la cotisation chômage.

L'effet immédiat sera une hausse du salaire net d'environ 2% - Chouette !

Suivi d'une hausse de la CSG de 1,7 points de 7,5 à 9,2% - sans compter les hausses de gaz, électricité, tabac, transports, autoroute, etc. Le gain sur le « pouvoir d'achat » sera très limité.

L'entourloupe de la suppression de cotisations ne saute pas aux yeux.

En effet, il faut savoir que les cotisations sociales (maladie, chômage, retraite, famille) octroient un droit et des allocations en cas d'aléas (santé, chômage) ou de changement de situation (retraite, allocations familiales).

C'est du salaire différé que les salarié·e·s ne « touchent » pas immédiatement, mais seulement en cas de besoin : « **chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins** ». Ce pourquoi les membre du Conseil National de la Résistance se sont battus après 1945.

Donc **Zéro cotisations = Zéro droits.**

En transférant vers l'impôt la gestion des aléas de la vie, les budgets se trouveront soumis au bon vouloir du gouvernement. Ils varieront donc au gré des priorités gouvernementales – donc du « grand patronat ».

Avec le coupes budgétaires qui sont légions, les salarié·e·s seront rapidement amenés à compenser les manques de remboursement en souscrivant des assurances privées (enfin pour ceux qui le pourront).

En définitive, c'est un transfert de la gestion « publique » des cotisations vers de l'assurantiel privé !

De plus, quel sera l'impact de ce « cadeau empoisonné » sur les NAO 2018 ?...

Vos contacts CGT NRS		
Thierry GIRON	Délégué Syndical Central - UES NRS	06 70 75 52 68
Ludovic BASLY	Délégué Syndical Central - UES NRS	06 84 45 18 42
Cédric BAYLE	Délégué Syndical OAB	06 86 41 04 44
Mohamed MESSIKH	Délégué Syndical OAB	
Frédéric LE THIEC	Délégué Syndical OAB	06 45 30 33 60
Nadia LEROUX	Délégué Syndical Océan	06 12 40 14 91
Ali AZAG	Délégué Syndical OCD	06 40 55 75 89
Olivier BOREL	Délégué Syndical OCWs	07 84 14 64 16



cgtnrs



CGT.NRS



contact@cgt-nrs.info